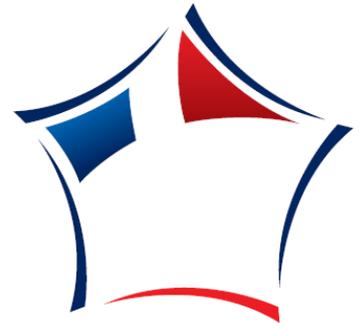


Les filières agricoles françaises réaffirment le rôle essentiel des démarches « Produits Agricoles de France » dans la garantie de l'origine et la défense de notre souveraineté alimentaire

À l'occasion du dixième anniversaire de ses démarches, l'Association des Produits Agricoles de France (APAF) a réuni l'ensemble des acteurs de la filière agricole, élus et acteurs publics au Conseil économique, social et environnemental (CESE) le 6 novembre 2024. L'opportunité de réaffirmer le rôle essentiel des signatures "Produits Agricoles de France", qui couvrent aujourd'hui plus de 30 filières agricoles françaises, allant des viandes aux fruits et légumes frais, et transformés, en passant par les œufs, les poissons d'aquaculture, les pommes de terre et les fleurs et plantes.



Ces signatures inter-filières bénéficient d'une notoriété incontestée auprès des consommateurs, comme le révèle une nouvelle étude réalisée par l'IFOP pour l'APAF. Cette confiance repose sur la garantie de l'origine française et la traçabilité des produits estampillés du logo « Produits Agricoles de France », renforcées par les contrôles rigoureux opérés par des organismes indépendants pour chaque famille adhérente à l'APAF.

Au-delà des logos, les « Produits Agricoles de France » constituent un atout majeur pour renforcer notre souveraineté alimentaire. Ils permettent de mettre en avant les producteurs locaux, de créer de l'emploi et de préserver nos territoires, réduisant ainsi notre dépendance aux importations.

Une table ronde « APAF, filières et consommateurs », avec la participation de l'UFC Que choisir, a également permis d'aborder le rôle des « Produits Agricoles de France » face aux attentes de transparence des consommateurs et des implications induites pour les filières.

« 9 Français sur 10 ont confiance dans les signatures « Produits Agricoles de France » » selon une nouvelle étude IFOP pour l'APAF¹

Jérôme Fourquet, directeur du Pôle Opinion de l'IFOP a présenté les conclusions de cette nouvelle étude à propos de la perception des signatures "Produits Agricoles de France ».

Celles-ci montrent que ces dernières sont une référence dans le paysage de la consommation française. Pour preuve, en 2024, **près de 82% des Français connaissent et 89% font confiance à ces logos. 86% d'entre eux affirment qu'ils sont incités à acheter davantage les produits qui les arborent.**

Perçus comme des garanties de transparence et de qualité, les contrôles de la démarche opérés par des organismes tiers renforcent cette confiance en offrant une garantie objective aux consommateurs soucieux de mieux connaître l'origine et la traçabilité des produits. **Près de 90% des interrogés estiment d'ailleurs que les signatures garantissent de manière fiable l'origine France des produits.**

¹ « Notoriété et image de la signature « Produits Agricoles de France » » : Etude IFOP pour l'APAF menée en octobre 2024 auprès d'un échantillon de 1003 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.



Jérôme Fourquet a également souligné le lien fort qui s'est tissé entre les consommateurs et les filières agricoles françaises, au service du tissu agricole national : « Depuis quelques années, **il y a un regain d'intérêt chez les Français pour la consommation de produits locaux ou d'origine française**, ce qui s'inscrit dans une attente plus large de **relocalisation et de protection de la production nationale** (renforcée à la suite du Covid-19). **Le critère d'achat lié à l'origine des produits alimentaires, et plus généralement issus de l'agriculture, se transforme donc en un enjeu politique** et stratégique pour la souveraineté alimentaire et agricole de la France. Et à ce titre, 87% des répondants pensent que les signatures "Produits Agricoles de France" **représentent un levier essentiel** pour soutenir cette souveraineté. »

Chiffres clés de l'étude IFOP :

82% des Français ont déjà vu le logo « Produits Agricoles de France » ;

90% des Français estiment que ce logo participe à une **meilleure information sur l'origine française** des produits ;

90% des Français affirment qu'acheter des produits portant un logo "Produits Agricoles de France" **permet de soutenir l'agriculture française** ;

87% des Français confirment qu'acheter des produits portant ce logo **participe au soutien de la souveraineté alimentaire de la France**.

**→ « Notoriété et image de la signature « Produits Agricoles de France » » :
L'étude IFOP pour l'APAF, menée en octobre 2024, est disponible sur demande.**

Ils ont dit ...

Jean-François Guihard, Président de l'APAF, a souligné lors de sa conclusion que pour que cette démarche atteigne pleinement son objectif, l'Association avait besoin de cohérence et de soutien :

« Les signatures "Produits Agricoles de France" s'affirment comme un outil concret pour renforcer notre souveraineté alimentaire et répondre aux attentes des consommateurs en matière de transparence et de traçabilité ; leur succès repose toutefois sur un soutien fort des politiques publiques pour en faire durablement une référence d'excellence. »

Laurence Garnier, secrétaire d'Etat chargée de la consommation :

« Ces logos apposés sont plus que des indicateurs (...), c'est l'assurance que ce qu'il y aura dans nos assiettes répond à un cahier des charges strict et que cela participe au mieux manger. L'assurance que derrière ces produits français, il y a des emplois français et donc un enjeu de souveraineté à côté duquel on ne peut pas passer. En achetant ces produits, c'est une façon de dire au consommateur, vous faites coup double : vous mangez sainement et vous soutenez l'agriculture française »

Charles Sitzenstuhl, député de la 5e circonscription du Bas-Rhin :

« Nos produits agricoles doivent rayonner, tout en étant protégés des concurrences déloyales. Pour cela, trois combats s'imposent : celui de la production, celui de l'Europe, sans laquelle nos débouchés s'amoiendiraient, et enfin celui de l'optimisme, car l'agriculture française prouve qu'elle sait relever les défis.»

Marc Fesneau, député de la 1ère circonscription du Loir-et-Cher et ancien ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire :

« La force de l'APAF réside dans sa simplicité : des produits élevés, cultivés et transformés en France. C'est aussi un symbole de fierté nationale qu'il faut promouvoir et cultiver au niveau européen et international où cette qualité est reconnue »



Plus d'informations sur le site <https://www.produitsagricolesdefrance.fr/>

Retrouvez toutes les garanties du cahier des charges
« Produits Agricoles de France » : ICI



A propos de l'Association des Produits Agricoles de France :

L'Association regroupe les interprofessions et les organisations professionnelles nationales représentatives des filières agricoles qui s'engagent dans une démarche collective respectant les conditions d'utilisation du système d'identification : "Produits Agricoles de France". Elle réunit à date l'ANIFELT pour les fruits & légumes transformés, l'APVF pour la volaille, le CIPA pour les poissons de l'aquaculture, le CLIPP pour le lapin, le CNIPT pour les pommes de terre fraîches, le CNPO pour les œufs, le GIPT pour les pommes de terre transformées, INAPORC pour la viande de porc et les charcuteries, INTERBEV pour les viandes bovine, ovine, chevaline, caprine et la viande de veau, INTERFEL pour les fruits & légumes frais et VALHOR pour les fleurs, plantes, arbustes, arbres et bulbes.

Contact presse :
Sarah MACKOWIAK

sarah.mackowiak@forwardglobal.com - Tel : 06 83 61 36 45

